

Mémoire au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Consultation sur les changements climatiques

Avril 2021

Unifor est heureux de présenter les commentaires suivants dans le cadre de la consultation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) relativement à la publication du document de travail du BSIF intitulé *Incertitude et changements climatiques : Déjouer le risque lié aux changements climatiques par la préparation et la résilience*. Nous cherchons à soulever plusieurs préoccupations importantes en réponse au document de discussion et, de façon plus générale, à l'accent particulier mis par le BSIF sur les risques liés aux changements climatiques et l'incidence potentielle de ces risques sur la sécurité et la solidité des institutions financières sous réglementation fédérale (IFF) et, plus particulièrement, des régimes de retraite sous réglementation fédérale (RRF).

Les membres d'Unifor travaillent dans de nombreux secteurs clés de l'économie, y compris des secteurs qui contribuent à la majorité des émissions de gaz à effet de serre au Canada, comme l'extraction, la valorisation et le raffinage du pétrole, le traitement et la distribution du gaz naturel, la pétrochimie, la fabrication d'automobiles, de camions et d'autobus, l'aérospatiale, l'exploitation minière, l'aluminium et les pâtes et papiers. Beaucoup d'autres membres d'Unifor travaillent dans des secteurs dits « propres » ou verts, comme le transport en commun, le transport ferroviaire de passagers, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le commerce de détail, les télécommunications et les soins de santé.

Statuts d'Unifor: PRÉAMBULE

5. Nous créons Unifor au moment où **notre planète est** secouée par des crises sociales et **menacée par une dégradation de l'environnement et par les changements climatiques**.

Unifor a des politiques de base solides sur un large éventail de questions liées à l'environnement, au développement économique à valeur ajoutée et à la durabilité énergétique. Unifor et les syndicats qui l'ont précédé sont

intervenus lors de plusieurs audiences de l'Office national de l'énergie pour s'opposer aux grands pipelines d'exportation de bitume, au motif que le modèle de développement économique sur lequel reposaient ces pipelines se faisait au détriment des emplois à valeur ajoutée au Canada et contribuait à un rythme de développement non durable des sables bitumineux. Cependant, Unifor a soutenu la ligne 9, qui fournit du pétrole brut aux raffineries du Québec. Unifor participe également, en tant que partenaire social, au Réseau d'action pour le climat, au Réseau de l'économie verte et à l'Alliance bleu-vert, afin de soutenir les actions en faveur du climat et, plus largement, de l'environnement.

En ce qui concerne la consultation du BSIF, nous tenons à souligner que, plus tôt cette année, Unifor a également pris position sur le changement climatique et, de façon plus générale, sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ou ESG) dans les stratégies d'investissement des régimes de retraite, dans le cadre de la consultation du ministère fédéral des Finances. Ce mémoire faisait suite à la consultation sur les options d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité et les mesures supplémentaires visant à renforcer le cadre des régimes de retraite sous réglementation fédérale, tel qu'énoncé dans le document de consultation intitulé **Consultation sur le renforcement du cadre visant les régimes de retraite sous réglementation fédérale**. Notre mémoire est toujours disponible à l'adresse suivante <https://www.unifor.org/fr/quoi-de-neuf/memoires-et-enonces/reponse-dunifor-a-la-consultation-sur-le-renforcement-du-cadre>

Statuts d'Unifor: OBJECTIFS

Dans l'ensemble de la société

- Sauvegarder, protéger et étendre la liberté, les droits civils, la démocratie et le syndicalisme démocratique.
- S'impliquer dans des actions politiques sur les plans municipal, provincial et fédéral et organiser des campagnes thématiques.
- Lutter pour une réforme sociale et économique en accordant la priorité à des emplois de qualité, à l'égalité et à la justice sociale.
- Protéger et sauvegarder la santé et la sécurité de la planète en appuyant l'objectif du développement environnemental durable pour l'avenir.
- Bâtir et unifier le mouvement syndical et agir en solidarité avec d'autres organismes syndicaux au Canada et à l'étranger qui ont des objectifs similaires aux nôtres.
- Appuyer des causes communes et y collaborer avec les organisations progressistes au Canada et à l'étranger.
- Résister à la mondialisation des entreprises et proposer des solutions de rechange aux politiques et aux accords commerciaux destructeurs d'emplois.
- Travailler à mettre fin à la guerre et lutter pour la paix mondiale.

Nos deux mémoires sont présentés au nom des membres d'Unifor, le plus grand syndicat du secteur privé, qui compte 315 000 membres au Canada. Unifor représente plus particulièrement quelque 66 000 travailleurs dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral, notamment l'énergie, les transports, les médias, les télécommunications et les services financiers. Nos membres et nos retraités participent également à de nombreux régimes de retraite à prestations déterminées (PD) réglementés par le BSIF, qui détiennent ensemble des actifs de plus de 215,5 milliards de dollars, lesquels sont en partie visés par la présente consultation.

Dès sa création, Unifor a été motivé et guidé par des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Unifor est né de la fusion, en 2013, du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et des Travailleurs canadiens de l'automobile. Nous avons formé Unifor en sachant à l'époque que le monde était secoué par des bouleversements sociaux et que notre planète même était menacée par la dégradation de l'environnement et le changement climatique, pour paraphraser le Préambule des statuts d'Unifor.

Le Préambule de nos statuts parlait également d'un implacable nivellement par le bas; d'un abandon du progrès social au nom de l'austérité ; d'une insécurité croissante et d'une qualité de vie en déclin, ainsi que d'une précarité grandissante, nos droits et notre bien-être au travail étant de plus en plus menacés. Nous avons également évoqué notre espoir que de bons emplois et des progrès économiques puissent encore être gagnés; que nos lieux de travail puissent devenir plus sécuritaires, nos emplois plus sûrs, nos salaires et avantages sociaux plus gratifiants et nos vies au travail définies par la dignité et le respect.

En effet, nous avons formé Unifor avec l'audacieuse détermination que l'égalité et la justice sociale pouvaient être atteintes, que nos jeunes pouvaient avoir un meilleur avenir et que, grâce à nos actions, notre monde pouvait devenir différent et meilleur. Nous avons formé Unifor en tant qu'expression de notre engagement collectif à lutter pour tout cela, et de notre détermination solennelle à réussir.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) restent donc absolument au cœur de nos espoirs et de nos stratégies et sont essentiels à nos statuts et à nos objectifs déclarés. Par ailleurs, à l'article 3 Objectifs des statuts, nous nous sommes engagés à protéger et à sauvegarder la santé et la sécurité de la planète en soutenant l'objectif d'un avenir

écologiquement durable. Nous avons également accepté le défi de sauvegarder, protéger et étendre la liberté, les libertés civiles, la démocratie et le syndicalisme démocratique; de lutter

Notes d'orientation sur les placements, index n° IGN-004, Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, CSFO

Même s'il n'existe pas pour ce terme de définition standard reconnue dans le secteur des placements, on peut le considérer comme un terme général englobant un vaste éventail de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les facteurs environnementaux ont trait aux interactions de l'entreprise ou de l'industrie avec l'environnement physique, les facteurs sociaux se rapportent à l'incidence sociale d'une entreprise ou d'une industrie sur une collectivité ou une société, et les facteurs de gouvernance concernent habituellement le mode de gouvernance des entreprises ou des pays.

pour la réforme sociale et économique et de donner la priorité aux bons emplois, à l'égalité et à la justice sociale – tout en résistant à la mondialisation des entreprises.

Dans le mémoire que nous avons présenté en janvier 2021 dans le cadre de la consultation du ministère des Finances, nous avons indiqué notre soutien à tous les efforts déployés par le BSIF et le ministère des Finances pour encourager les régimes de retraite à adopter les facteurs ESG dans l'analyse des placements et la détention des actifs d'un régime de retraite. Cela est tout simplement conforme et aligné, à notre avis, sur les obligations fiduciaires des administrateurs de régime envers les

participants au régime, les retraités et leurs conjoints survivants et bénéficiaires.

Nous avons également reconnu et applaudi le Groupe d'experts canadien sur la finance durable en 2019 et la recommandation formulée dans son rapport final – Mobiliser la finance pour une croissance durable – selon laquelle le gouvernement fédéral doit exiger que les régimes de retraite sous réglementation fédérale divulguent dans leur Énoncé des politiques et des procédures d'investissement (EPPI) si et comment les questions de risque liées au changement climatique sont prises en compte dans une perspective de croissance durable.

Unifor apprécie le fait que le BSIF suggère qu'une discussion plus large sur les facteurs ESG « pourrait être envisagée » dans les futurs documents de travail. Toutefois, dans le cadre de la présente consultation, le BSIF cherche à restreindre ou à limiter l'accent très spécifiquement aux risques liés au climat. Unifor estime qu'il s'agit d'une approche très artificielle et contraignante, compte tenu de la présomption générale selon laquelle le changement climatique s'inscrit dans le contexte plus large du développement durable, en tant qu'élément des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et des risques inhérents à l'ignorance de ces facteurs pour les investisseurs et leurs actifs.

Dans notre présentation de 2021 au ministère des Finances, nous avons noté qu'en 2016, la province de l'Ontario est devenue la première juridiction au Canada à adopter une règle de divulgation ESG, plutôt que simplement une règle sur le risque de changement climatique. En vertu du Règlement 909, à l'article 40(v)(ii) du règlement d'accompagnement de la *Loi sur les régimes de retraite*, la divulgation était maintenant requise à la fois dans les relevés annuels aux participants et aux participants à droits acquis différés, et dans les relevés bisannuels aux retraités ou aux conjoints survivants.

En plus des obligations de divulgation des facteurs ESG aux participants et aux bénéficiaires du régime, nous avons félicité le gouvernement de l'Ontario d'avoir également élaboré une orientation politique, exprimée dans ses Notes d'orientation sur les placements : facteurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance, que l'intégration des facteurs ESG était une méthode appropriée pour prendre en compte tous les risques et opportunités financièrement importants. Bien que les directives ne définissent ni ne limitent intentionnellement les facteurs ESG, la CSFO (telle qu'elle était connue à l'époque) exigeait que l'énoncé des politiques et procédures d'investissement (EPPI) d'un régime de retraite enregistré comprenne des renseignements indiquant si les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) étaient intégrés aux politiques et procédures d'investissement du régime et, le cas échéant, comment ces facteurs étaient intégrés.

Dans le cadre de cette consultation, nous devons également reconnaître que les pensions des membres d'Unifor représentent un report de leur rémunération en tant que travailleurs, car cela est un principe fondamental pour notre syndicat. Sous forme d'épargne-retraite, ces pensions représentent plus de 2 000 milliards de dollars au Canada, détenus en fiducie pour les travailleurs en tant que bénéficiaires et généralement investis sur les marchés financiers du monde entier. Pourtant, bien que les travailleurs soient donc indirectement propriétaires d'innombrables compagnies publiques, de projets d'infrastructure, de biens immobiliers, de fonds privés et d'autres actifs, ils n'ont que très peu de contrôle ou de voix sur la façon dont leur capital de retraite est souvent investi. Ce capital des travailleurs peut être une formidable source de pouvoir dans la construction d'une économie qui respecte les droits des travailleurs et fait progresser des objectifs sociétaux plus larges pour une économie juste et durable.

L'urgence tragique du changement climatique

Les décideurs gouvernementaux et les organismes de réglementation des institutions financières reconnaissent désormais largement que des questions telles que le changement climatique et le développement durable représentent des risques matériels et systémiques ainsi que des opportunités (et pas seulement pour le système financier) qui nécessitent des interventions explicites et ciblées. Unifor a également reconnu que le changement climatique est devenu le défi social déterminant de notre époque. Si notre espèce ne peut pas modifier de manière substantielle la trajectoire que nous avons mise en place au cours des 150 dernières années en termes de développement économique, et en particulier de consommation de combustibles fossiles, nous sommes confrontés à un avenir très incertain. Pas simplement un avenir très risqué, mais en fait un avenir très incertain.

Selon le Rapport sur l'évolution du climat au Canada¹ dirigé par Environnement et Changement climatique Canada, la température moyenne à la surface du globe (TMSG)² a augmenté d'environ 0,85 °C (plage d'incertitude de 90 % entre 0,65 °C et 1,06 °C) sur quelque 132 ans entre 1880 et 2012 - avec l'avènement de l'ère industrielle moderne. Chacune des trois dernières décennies complètes (années 1980, 1990 et 2000) a battu des records successifs pour les températures moyennes sur dix ans.

Le plus alarmant est que les années 2015, 2016 et 2017 sont les plus chaudes jamais enregistrées, avec des TSMT supérieures de plus de 1 °C au niveau moyen préindustriel. Le rapport indique également qu'en ce qui concerne le réchauffement passé et futur au Canada,

¹ <https://changingclimate.ca/CCCR2019/>

² estimated as the average (or mean) temperature for the world from measurements of sea surface temperatures and of near-surface air temperatures above the land

nous subissons en moyenne au Canada un réchauffement deux fois plus important que celui de la planète. Étant donné la vaste étendue du Nord canadien, cette situation est profondément troublante et problématique et a un impact particulier sur les Premières nations, les Inuits et les Métis.

Nous sommes conscients que le type et la nature des risques futurs liés au climat dépendent également du rythme, du pic et de la durée du réchauffement planétaire. Selon le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire, ces risques sont plus importants si le réchauffement planétaire dépasse 1,5°C avant de revenir à ce niveau d'ici 2100 que si le réchauffement planétaire se stabilise progressivement à 1,5°C, surtout si le pic de température est élevé (par exemple, environ 2°C au-dessus du TSMG).

Certains risques pourraient bien être durables, voire irréversibles, comme la disparition d'espèces et d'écosystèmes. L'importance relative de la limitation de nos émissions de carbone n'est bien sûr pas simplement une question de risque, mais d'incertitudes, et l'impact des choix en matière d'atténuation des émissions autres que le CO₂ augmente à mesure que l'on se rapproche des seuils de réchauffement planétaire. Plus important encore, les incertitudes (par opposition aux simples risques)³ concernant la variation possible de la réaction du climat, le niveau du réchauffement historique et le rôle de la fonte future du pergélisol et de la libération potentielle de méthane par les zones humides sont autant d'éléments essentiels qui montrent qu'il est urgent d'être prudent dans l'estimation des émissions de carbone restantes.

Nous tenons à souligner que le rapport du GIEC établit le contexte de l'évaluation des mesures visant à renforcer la réponse mondiale au changement climatique dans le cadre du **développement durable et des efforts d'éradication de la pauvreté**, ainsi que spécifiquement à la lumière des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Le rapport est important en ce qu'il note que les politiques de redistribution telles que la « transition juste » entre les secteurs et les populations pour protéger les pauvres et les vulnérables peuvent résoudre les compromis sociétaux pour une série d'ODD, où les mesures de changement climatique peuvent entrer en conflit avec d'autres objectifs essentiels des ODD, en particulier la réduction de la faim et de la pauvreté. Le rapport note en outre que les investissements sociaux nécessaires pour ces politiques complémentaires visant à résoudre ces conflits ne représentent qu'une petite fraction des investissements globaux d'atténuation dans les voies de 1,5°C.

³ Selon la distinction attribuée à Frank Knight, le risque s'applique à des situations dans lesquelles nous ne connaissons pas l'issue d'une situation donnée, mais nous pouvons en mesurer les probabilités avec précision. L'incertitude, en revanche, selon Frank Knight, s'applique aux situations dans lesquelles nous ne pouvons pas connaître toutes les informations dont nous avons besoin pour établir des probabilités précises. Voir <https://news.mit.edu/2010/explained-knightian-0602>.

« C'est notre monde » - Une réponse mondiale

Pour relever efficacement ce défi du changement climatique mondial, nous sommes tenus, comme jamais auparavant, en tant que communauté mondiale, de coopérer et de collaborer par l'intermédiaire d'organismes internationaux afin d'élaborer des mesures collectives efficaces pour relever immédiatement le défi et le résoudre par une action mondiale. Les gouvernements, les institutions de la société civile et les propriétaires d'actifs du monde entier s'engagent de plus en plus à travailler ensemble pour limiter le réchauffement de la planète, reconnaissant que les risques et surtout l'incertitude liés au climat augmentent avec l'ampleur du réchauffement et les changements associés dans notre écologie.

Charte des Nations Unies

Article 55

En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect de l'égalité des droits des peuples et de leur droit de disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

- a) le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;
- b) la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;
- c) le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

De la même manière que les statuts d'Unifor guident et orientent notre travail en tant que syndicat, il existe certainement un cadre mondial évident et fondamental de principes pour guider cet effort collectif. Ce cadre contient des principes similaires de justice, d'égalité des

Principes pour un investissement responsable

« En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir au mieux des intérêts à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les sociétés, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Nous sommes en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs mieux en phase avec les grands objectifs de la société. En conséquence, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous prenons les engagements suivants :

Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5 : Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. »

mondiale à 1,5°C-2°C au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi qu'un engagement à s'engager dans la planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation . Et avec le retour des États-Unis sous la direction du président Biden, l'Accord est désormais revigoré et constitue l'accord mondial prééminent en matière de changement climatique.

Mais en tant qu'accord mondial sur le climat, il doit être apprécié au regard du cadre mondial complémentaire et facilitateur développé autour des facteurs ESG et des principes de développement durable et d'investissement responsable. En 2006, les Nations unies ont annoncé les **Principes pour l'investissement responsable**, suite à l'invitation du Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à un groupe des plus grands investisseurs institutionnels du monde à rejoindre un processus visant à développer des Principes pour l'investissement responsable (PRI) dans le cadre d'un partenariat unique avec le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)** et le secteur financier mondial. L'Initiative financière (IF) du PNUE travaille en étroite collaboration avec plus de 200 institutions financières signataires de la déclaration de l'IF du PNUE sur le développement durable, ainsi qu'avec une série d'organisations partenaires, pour développer et promouvoir les liens entre la durabilité et la

droits et d'autodétermination des peuples, de respect des droits de la personne et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'influent Accord de Paris sur le changement climatique dans le cadre de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**, entré en vigueur le 4 novembre 2016, est fréquemment cité comme autorité et illustration de la primauté de la lutte contre le changement climatique. Nous sommes d'accord sur la primauté de la lutte contre le changement climatique, mais nous ne sommes pas d'accord sur le fait de traiter le changement climatique exclusivement et séparément de l'impact disparate sur les peuples de ce monde.

L'Accord de Paris n'est pas simplement un plan climatique. Nous sommes d'accord pour dire que l'Accord de Paris fixe un objectif consistant à limiter l'augmentation de la température

performance financière. Au 31 mars 2020, les PRI comptaient 3 038 signataires, représentant 103,4 trillions de dollars d'actifs, dont des fonds de pension, des assureurs, des gestionnaires d'investissement et des prestataires de services à l'échelle mondiale.

L'autre partenaire social important des PRI est le **Pacte mondial des Nations unies**, qui se décrit lui-même comme « la plus grande initiative de développement durable des entreprises au monde, et un appel aux entreprises mondiales à aligner leurs actions sur les principes universels en matière de droits de la personne, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et à faire de ces principes des objectifs sociétaux ». Le Pacte mondial a été lancé en 2000 comme étant à la fois une plateforme politique et un cadre pratique pour les personnes engagées dans le développement durable et les pratiques commerciales responsables.

En 2015, les Nations unies ont annoncé que les objectifs de développement durable (ODD) faisaient partie de **le Programme de développement durable à l'horizon 2030**, adopté par tous les États membres des Nations unies et fournissant un plan commun pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète. Les 17 objectifs de développement durable, qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays signataires de ce partenariat mondial, en sont le cœur. Ces objectifs s'appuient sur des décennies de travail des États membres et des Nations unies, qui reconnaissent que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en s'efforçant de préserver les océans et les forêts de la planète.

Plus précisément, l'Accord de Paris de 2015 est intervenu dans le contexte d'une année marquante pour le multilatéralisme et l'élaboration des politiques internationales, avec l'adoption de plusieurs accords majeurs:

- Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (mars 2015)
- Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement (juillet 2015)
- Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec les 17 ODD tels qu'adoptés lors du Sommet des Nations unies sur le développement durable à New York (septembre 2015).
- Accord de Paris sur le changement climatique (décembre 2015)

La nécessité de prendre en compte le changement climatique en conjonction avec les facteurs ESG et dans le cadre du développement durable et de l'investissement responsable est donc cohérente et reflète l'intention réelle exprimée dans l'Accord de Paris. L'Accord de Paris a pour objectif à long terme de parvenir à « *un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre dans la seconde moitié de ce siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté* ». ⁴

Les parties à l'Accord de Paris ont fourni de nombreux détails et ont en fait énoncé ce qui suit dans le préambule:

⁴ https://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/paris_agreement_english_.pdf

Reconnaissant la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles,

...

Soulignant que l'action et la riposte face aux changements climatiques et les effets des changements climatiques sont intrinsèquement liés à **un accès équitable au développement durable et à l'élimination de la pauvreté**,

Tenant compte des impératifs d'une **transition juste pour la population active et de la création d'emplois décentés et de qualité** conformément aux priorités du développement définies au niveau national,

Conscientes que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière et que, lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations,

L'Accord de Paris n'est donc pas simplement un engagement à s'attaquer au changement climatique sans tenir compte des enjeux ESG plus larges qui sont en jeu, ni des principes mêmes qui sont aussi universellement acceptés à l'appui du développement durable, de l'équité et de l'égalité et de la transition juste. À titre d'exemple spécifique de cette interaction, il serait impossible de s'attaquer aux changements climatiques au Canada sans reconnaître la profonde interrelation de ces questions et sans soutenir la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Nous sommes convaincus que le Canada adoptera effectivement le projet de loi C-15 en tant que réponse du gouvernement fédéral aux appels à la mise en œuvre de la DNUDPA comme cadre de réconciliation au Canada.

Sans un changement profond dans la relation entre le Canada et ses Premières Nations, ses Inuits et ses Métis, il ne peut y avoir de justice, de guérison et de fin aux violations quotidiennes des droits de la personne des peuples autochtones. Il est tragique de constater que les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada sont les groupes les plus durement touchés par ces mêmes problèmes de climat, de biodiversité et d'environnement. À titre d'illustration, tout plan d'action climatique doit coexister avec la Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada qui a introduit, pour la toute première fois, un seuil de pauvreté officiel pour le Canada, ainsi que des objectifs de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, sur la base de la mesure officielle de la pauvreté⁵.

⁵ <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/strategy.html>

Nous soulignons également que dans le texte de l'Accord de Paris, à l'article 2 de l'Accord, les parties ont expressément situé le renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, dans le contexte du développement durable et des efforts plus larges pour éradiquer la pauvreté.

Nous notons également les commentaires du sous-gouverneur de la Banque du Canada, Timothy Lane, à l'Initiative pour la finance durable⁶ en mars 2017, suite à l'Accord de Paris, dans un discours intitulé: Le mercure monte : les changements climatiques et l'avenir de l'économie canadienne qui a mis en évidence le changement climatique comme l'un des plus grands défis auxquels le Canada et le monde sont confrontés au XXI^e siècle.

Il a expressément applaudi l'Initiative pour la finance durable en tant qu'hôte de l'événement pour son leadership dans la promotion de l'investissement responsable pour le développement

Accord de Paris, article 2

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, **dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté**, notamment en:

- (a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;
- (b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;
- (c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales.

durable et a identifié leur travail comme « vital pour mettre la finance **au service du développement durable** en aidant le secteur privé à identifier les risques et les opportunités inhérents au changement climatique et à la finance verte ». Timothy Lane ne peut être seul à reconnaître que l'industrie de la finance (au Québec du moins) comprend l'appréciation et l'expertise en matière de finance durable parmi les acteurs financiers de l'écosystème ESG et du développement durable au Québec.

Nous comprenons certainement que le BSIF prévoit qu'une discussion plus large sur les facteurs ESG pourrait être

envisagée dans de futurs documents de travail et qu'il s'est donc concentré plus spécifiquement et exclusivement sur les risques liés au climat [et, espérons-le, sur les incertitudes] qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité et la solidité d'une institution financière ou d'un régime de retraite sous réglementation fédérale à cette occasion. C'est regrettable, car la discussion sur les risques liés au climat est limitée, voire myope, lorsqu'elle est délibérément axée exclusivement sur les « risques liés au climat » pour le secteur financier. Si elle se concentre sur ce pour quoi nous sauvons collectivement le monde, elle ignore la question plus large des raisons pour lesquelles nous sauvons le monde.

L'action visant à lutter contre le changement climatique ne peut ignorer et ne doit pas concurrencer les mesures complémentaires de développement social et durable. De nombreux

⁶ <https://www.bankofcanada.ca/2017/03/thermometer-rising-climate-change-canada-economic-future/>

pays ont commencé à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans leurs politiques et réglementations nationales. De nombreuses sociétés et investisseurs institutionnels ont adopté les processus ESG et les principes de l'investissement responsable pour mesurer la durabilité et l'impact sociétal d'un investissement dans une compagnie ou une entreprise – en cohérence et en conjonction avec les mesures de lutte contre le changement climatique.

S'il y a des leçons pertinentes à tirer des expériences antérieures du Pacte mondial des Nations unies et des PRI, et plus récemment des objectifs de développement social des Nations unies, ce serait simplement que les efforts pour parvenir à la finance durable ou à l'investissement responsable, en grande partie à l'initiative des entreprises sur la base d'une adoption volontaire et d'initiatives fondées sur le marché⁷ ont peu de chances de réussir. Cette conclusion devrait donc nécessiter la prise en compte d'autres mesures et initiatives, plutôt que de se limiter au risque lié au changement climatique.

Le changement climatique à travers le prisme du développement durable

Il est intéressant de noter à quel point, ces dernières années, les institutions financières et surtout les régimes de retraite au Canada se sont adaptés pour prendre en compte les considérations liées au changement climatique dans le contexte plus large du développement durable – comme un élément de l'intégration des facteurs ESG. Les facteurs ESG sont maintenant largement discutés, en particulier dans la communauté des investisseurs, précisément parce qu'ils posent tous un risque et une incertitude croissants en matière de finances et de réputation pour les investisseurs et les propriétaires d'actifs, que ce soit en conjonction ou séparément du risque lié au changement climatique.

Dans un exemple spécifique, à un moment charnière pour une action réelle visant à rectifier les disparités dans notre société et sur le lieu de travail, en lien avec Black Lives Matter (La vie des Noirs compte) et la campagne plus large pour aborder la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), plusieurs institutions de premier plan dans le secteur des pensions au Canada ont signé l'initiative BlackNorth, s'engageant à prendre des mesures spécifiques au sein de leurs organisations pour lutter contre le racisme systémique anti-Noir.⁸ Les manifestations #MoiAussi et Black Lives Matter ont mis en évidence les luttes plus larges pour l'équité et la justice dans la confrontation à l'intolérance, y compris la résolution des problèmes systémiques de diversité autour du genre, de la race, de la diversité/inclusion, des inégalités socio-économiques, du harcèlement, des questions LGBTQ+, du privilège blanc et du capacitisme.

Puis, en novembre 2020, huit des plus grands régimes de retraite du secteur public canadien, représentant environ 1 600 milliards de dollars d'actifs sous gestion, ont annoncé qu'ils unissaient leurs forces pour contribuer à façonner un avenir défini par une croissance économique plus durable et plus inclusive. Ils ont lancé un appel aux compagnies et aux gestionnaires d'investissement afin qu'ils:

⁷ PRI, Taking Stock: Sustainable Finance Policy Engagement and Policy Influence, 2019

⁸ <https://www.benefitscanada.com/canadian-investment-review/db-investments/canadian-pensions-consultants-institutional-investors-sign-pledge-to-tackle-anti-black-racism/>

« fournissent des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) cohérentes et complètes pour renforcer la prise de décision en matière d'investissement et mieux évaluer et gérer leur exposition collective aux risques ESG ».

À l'appui de cette même initiative, Tiff Macklem, gouverneur de la Banque du Canada, est cité dans le communiqué de presse qui l'accompagne, déclarant que :

« Un engagement ferme à l'égard du développement durable, de la diversité et de l'inclusion et des principes de bonne gouvernance rendra non seulement notre économie et notre système financier plus résilients, mais c'est aussi la bonne chose à faire. Le leadership du secteur financier canadien est essentiel alors que nous nous concentrons sur la construction d'une reprise économique durable et plus égalitaire après la pandémie. J'applaudis l'engagement exprimé aujourd'hui par les principaux gestionnaires d'investissement des régimes de retraite du Canada. »⁹

La déclaration commune des principaux régimes de retraite canadiens engage les signataires à renforcer la divulgation des éléments de DEI et ESG au sein de leurs organisations et à allouer le capital aux investissements les mieux placés pour créer une valeur durable à long terme. Si seulement c'était aussi simple.

Ironiquement, les signataires de la déclaration de novembre, Investissements RPC et

Étude mondiale sur les actifs des régimes de retraite,
Thinking Ahead Institute, 2021

La croissance effrénée des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) se poursuit. Propulsée dans certains cas par les changements climatiques, elle s'accélère vers des émissions nettes zéro. Le monde de l'investissement est en train de vivre un changement de paradigme en passant d'un modèle bidimensionnel (risque et rendement) à un modèle tridimensionnel (risque, rendement et impact); d'un paradigme d'optimisation du risque et du rendement à un double principe d'organisation autour de l'optimisation du rendement et de l'alignement sur la durabilité; des préceptes étroits de la théorie du portefeuille moderne et du fondamentalisme de marché, à la théorie des systèmes, au multilatéralisme et à un contexte sociétal.

Investissements PSP, étaient tous deux confrontés à leurs propres controverses entourant les facteurs ESG. Pour Investissements PSP, les préoccupations concernaient spécifiquement Revera et la propriété d'établissements de soins de longue durée (SLD) qui ont manifestement laissé tomber leurs résidents au début de la pandémie de COVID-19, ainsi que sa participation dans des prisons privées américaines¹⁰ ou l'OIRPC et l'investissement proposé dans la privatisation de l'eau par Bolsonaro au Brésil.¹¹

L'attention s'est également portée de plus en plus sur les investissements du RPC, en raison de la solidité douteuse de leur engagement déclaré en faveur du changement climatique et des objectifs de réduction des émissions¹². Il a été publiquement noté que les investissements du RPC restent à l'écart des plus grandes initiatives d'investisseurs mondiaux qui coordonnent l'action financière à l'échelle

⁹ <https://hoopp.com/newsroom-details/canadian-pension-ceos-call-for-sustainable-and-inclusive-economic-growth>

¹⁰ <https://www.thestar.com/business/2021/03/15/canadas-largest-public-sector-pension-sells-off-stakes-in-two-us-private-prison-giants.html>

¹¹ <https://publicservices.international/resources/news/canadian-pension-plan-dollars-are-being-used-to-fund-bolsonaros-water-privatization-in-brazil?id=11726&lang=en>

¹² <https://www.morningstar.ca/ca/news/207728/cpps-commitment-to-canada-2050.aspx>

du système sur le changement climatique - notamment la coalition Climate Action 100+ et la Net Zero Asset Owners Alliance¹³. Il est certain que le rôle des actifs des régimes de retraite professionnels du Canada dans le soutien d'une transition à faible émission de carbone dans le contexte d'une transition juste et dans l'élaboration de stratégies de décarbonisation à court terme du portefeuille mérite d'être divulgué et débattu publiquement, tout comme la voix des pénultièmes propriétaires et bénéficiaires de ces actifs.

Se conformer ou expliquer – Rendre obligatoire la divulgation des données ESG

Nous notons également l'adoption du rapport final du Groupe d'experts en financement durable : Mobiliser la finance pour une croissance durable (2019), et en particulier la recommandation d'une obligation légale de « se conformer ou expliquer » avec une mise en œuvre progressive. Cela est conforme aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (GIFCC) pour les compagnies canadiennes, y

RAPPORT FINAL DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA FINANCE DURABLE

Informé par la transparence : La prise des décisions politiques et économiques doit reposer sur des renseignements exacts, cohérents et opportuns, ce qui ajoute à la valeur de la divulgation et de la transparence.

Inclusif et équitable : Les coûts des changements climatiques et les avantages de la transition ne seront pas répartis uniformément entre les communautés, les régions et les secteurs. Le changement créera d'importantes possibilités, mais aussi des perturbations inévitables, ce qu'il faut prendre en compte à l'échelle du pays dans une perspective holistique.

compris les institutions financières et les régimes de retraite (bien que par adoption volontaire).

Nous sommes d'accord avec la recommandation du Groupe d'experts selon laquelle les régimes de retraite sous réglementation fédérale doivent être tenus de divulguer si et comment les questions climatiques sont prises en compte dans leur EPNP, y compris la raison ou la justification de toute non prise en compte, dans le contexte des facteurs ESG. Nous apprécions également le fait que la mise en œuvre sera échelonnée afin

de permettre aux petits régimes de retraite de bénéficier d'une mise en œuvre progressive raisonnable, conjointement avec un soutien proactif du BSIF dans le cadre de cette mise en œuvre. Nous recommandons fortement un engagement solide avec les participants et les bénéficiaires des régimes – en élaborant la réponse ESG et climatique en tandem avec la communication et le dialogue avec les participants et les bénéficiaires des régimes.

Nous acceptons les recommandations du GIFCC comme un point de départ commun et cohérent nécessaire, mais nous reconnaissons également que le GIFCC, en tant que groupe de travail dirigé par le secteur privé et établi par le Conseil de stabilité financière, a élaboré ces recommandations pour la divulgation des risques financiers liés au climat sans un large engagement ou une représentation de la société civile. Nous nous attendons à ce que les recommandations et les principes de base pour une divulgation efficace des risques financiers liés au climat et aux facteurs ESG continuent d'évoluer en réponse à la contribution et à l'expérience de parties prenantes plus diverses et plus larges.

Cela est conforme au principe d'accorder une prime à l'ouverture, à la divulgation et à la transparence qui a guidé le Groupe d'experts dans la formulation de ses propres recommandations, reflétant de nombreux thèmes transversaux issus des discussions avec les

¹³ <https://www.morningstar.ca/ca/news/207728/cpps-commitment-to-canada-2050.aspx>

parties prenantes. Nous comprenons que le gouvernement fédéral a accepté le rapport du Groupe d'experts sur la finance durable en juin 2019 qui comprenait la recommandation finale 6.3, prévoyant : « **Établir une législation sur la divulgation d'informations liées au climat pour les régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral, et encourager les organismes de réglementation provinciaux à envisager des exigences similaires.** »

Nous acceptons qu'il existe un consensus croissant au sein de la communauté financière autour de normes appliquées et acceptables à l'échelle mondiale intégrant un large éventail de thèmes liés à la durabilité. Nous acceptons également que les normes comptables et de divulgation sur le changement climatique soient la priorité initiale étant donné sa primauté et son urgence, mais qu'elles soient ensuite suivies d'une gamme plus large de domaines ESG et de développement durable.

Transitions dans le secteur automobile: le passage aux véhicules électriques

Au cours des derniers mois, Unifor et Ford du Canada, GM Canada et Fiat Chrysler Automobiles ont annoncé des accords d'investissement dans des usines d'assemblage de l'Ontario d'une valeur collective de 6 milliards de dollars pour la production de véhicules entièrement électriques et de véhicules hybrides rechargeables.

Les rapports sur le développement durable créent une plus grande transparence matérielle et, en garantissant l'information des investisseurs, aident les marchés à fonctionner plus efficacement. Elle aide également les gouvernements et les partenaires sociaux à tenir les entreprises et les organisations

de marché davantage responsables de leurs impacts sociétaux et facilite le dialogue social indispensable pour que les entreprises contribuent directement aux efforts nationaux de développement durable.¹⁴ Nous convenons également que l'établissement d'exigences en matière de normes de rapport qui répondent aux besoins des investisseurs constitue un point de départ approprié pour une telle activité de normalisation, comme l'ont suggéré les Comptables professionnels agréés du Canada¹⁵ et nous notons qu'il est de plus en plus urgent d'établir un ensemble unique de normes de rapport sur le développement durable reconnues à l'échelle internationale.

La Fondation pour des normes internationales d'information financière (IFRS) indique notamment que les réactions à sa consultation 2020 ont confirmé l'urgence de normes mondiales de rapport sur le développement durable et le soutien à la Fondation pour jouer un rôle dans leur élaboration.¹⁶ Bien que la Fondation concentre initialement ses efforts sur les normes d'information liées au climat, elle continuera à travailler pour répondre aux besoins d'information des investisseurs sur d'autres questions liées aux données ESG. Avec l'IFRS qui poursuivent ses travaux sur l'établissement d'un conseil international des normes d'information en matière de développement durable, nous prévoyons qu'un ensemble unique de normes d'information en matière de développement durable de haute qualité est imminent, avec le potentiel d'apporter des avantages significatifs aux organisations, aux investisseurs, à

¹⁴ <https://www.globalreporting.org/public-policy-partnerships/policies-and-regulation/>

¹⁵ <https://www.cpacanada.ca/en/business-and-accounting-resources/financial-and-non-financial-reporting/international-financial-reporting-standards-ifsrs/publications/cpa-canada-responds-ifsrs-foundation-consultation>

¹⁶ <https://www.ifsrs.org/news-and-events/2021/03/trustees-announce-strategic-direction-based-on-feedback-to-sustainability-reporting-consultation/>

Bureau international du Travail, 2015: Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durable pour tous

Le travail décent, l'éradication de la pauvreté et la durabilité environnementale sont trois des enjeux décisifs du XXI^e siècle. Les économies doivent être productives pour répondre aux besoins de la population mondiale croissante. Les sociétés doivent être inclusives, offrir des possibilités de travail décent pour tous, réduire les inégalités et éliminer véritablement la pauvreté.

l'économie mondiale et à la société dans son ensemble lorsque cette divulgation basée sur la norme est requise.

Assurer une transition juste

Unifor reconnaît que le Canada doit fixer des objectifs ambitieux pour mettre en œuvre l'Accord de

Paris sur le changement climatique. Comme nous l'avons indiqué au début, notre syndicat soutient fermement les mesures de lutte contre le changement climatique visant à limiter le réchauffement de la planète et nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement et les employeurs sur les transitions et les transformations qui seront nécessaires.

L'action contre le changement climatique nécessitera des investissements massifs dans les technologies pour les emplois verts, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports, qui sont les plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Unifor exhorte le gouvernement à donner la priorité aux investissements dans l'infrastructure énergétique, les transports et l'automobile, ainsi qu'aux programmes d'action climatique tels que les rénovations énergétiques pour atteindre les objectifs de 2020. Les investissements et les programmes mis en place doivent être accompagnés d'évaluations et de recherches sur le marché du travail qui les soutiennent.

La participation et l'engagement directs d'Unifor et du mouvement syndical dans son ensemble sont essentiels pour garantir la protection des emplois décents et la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre existante. Il ne fait aucun doute que certains travailleurs et certaines industries seront directement touchés par la tarification du carbone et la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles. Dans de tels cas, une stratégie de transition juste est essentielle et nécessaire pour s'assurer que les travailleuses et travailleurs ne portent pas de façon disproportionnée ou exclusive le fardeau du changement. Unifor propose la création d'un financement dédié à la transition juste et de tables d'intervenants comprenant des représentants syndicaux au niveau fédéral et dans chaque province afin d'aborder le marché du travail, la formation et les mesures de transition équitable dans la conception et le développement de programmes de plans d'action climatique.

Le Canada a activement adopté le concept de transition juste en relation avec la décision du gouvernement du Canada d'éliminer progressivement l'électricité traditionnelle produite par le charbon d'ici 2030. L'impact sur la production et l'utilisation du charbon thermique a été abordé dans un mandat confié au Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. Le rapport, publié le décembre 2018 et intitulé Une transition juste et équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes – a identifié des solutions possibles qui pourraient soutenir une transition juste et équitable pour les travailleurs canadiens de l'énergie du charbon et leurs communautés. Unifor était représenté au sein du Groupe de travail par Scott Doherty, adjoint exécutif du président national.

Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World (en anglais)

La transition [vers une économie durable et à faible émission de carbone] fera également participer les entreprises, les travailleurs, les collectivités et les mouvements. Elle créera de nouveaux emplois verts et l'écologisation de certains emplois existants. Elle entraînera toutefois des pertes d'emploi et mettra en péril les moyens de subsistance dans certaines régions, collectivités et industries, ainsi que dans certains secteurs économiques. En particulier, les industries à forte consommation d'énergie, les industries extractives et les transports routiers pourraient connaître de graves pertes d'emploi. Face à ce scénario, des appels se font entendre en faveur d'une « transition juste et équitable », dans laquelle les personnes affectées par les changements seraient aidées de manière adéquate et les nouvelles possibilités d'emploi créées seraient partagées entre des groupes particuliers de travailleuses et travailleurs, de groupes sociaux et de communautés. Par commodité, nous l'appellerons une « transition juste ».

...

*L'effort visant à accélérer une transition juste vers une économie verte et durable comportera également un nouvel ensemble d'approches et d'options politiques. La nécessité d'écologiser notre économie offre l'occasion de prendre les bonnes décisions politiques, **mais il n'y a rien d'intrinsèquement juste ou équitable dans le processus d'écologisation ou dans son résultat final.** Cela doit être mis en œuvre par des moyens politiques, dans le cadre du paradigme global du développement durable, où la dimension sociale sera pleinement et équitablement intégrée aux dimensions économiques et environnementales.*

notamment de la publication de l'Organisation internationale du travail (OIT) intitulée

Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes

*« Lorsque le gouvernement met en œuvre des politiques environnementales ayant une incidence sur les travailleurs et les collectivités canadiens, il a la responsabilité de reconnaître ces répercussions négatives et de collaborer avec les parties intéressées pour trouver des façons de réduire au minimum ces incidences. Au cours de notre mandat, nous avons entendu haut et clair que le gouvernement du Canada doit appuyer activement les personnes touchées négativement par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. **Une transition équitable sera essentielle à l'atteinte d'un large consensus pour prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques et rassurer les Canadiens et les Canadiennes qu'ils ne seront pas abandonnés.** »*

travail et emploi – qui sont tous intégrés comme « éléments constitutifs indispensables du développement durable et ... au centre des politiques pour une croissance et un

Le Groupe de travail a identifié et énuméré dans le rapport sept principes pour guider une transition juste:

1. le respect des travailleurs, des syndicats, des communautés et des familles;
2. la participation des travailleurs à chaque étape de la transition;
3. la transition vers de bons emplois;
4. des collectivités durables et saines;
5. une planification pour l'avenir, ancrée dans la réalité d'aujourd'hui;
6. des actions cohérentes au niveau national, pilotées au niveau régional, et mises en œuvre au niveau local;
7. un soutien immédiat mais durable.

Ces principes s'inspirent de travaux internationaux antérieurs,

« Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous », 2015¹⁷ et expriment le consensus international sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts en vue de l'élaboration d'un cadre politique pour une transition juste.

Le document de l'OIT de 2015 présente une vision commune des quatre piliers du Programme du travail décent de l'OIT – dialogue social, protection sociale, droits au

¹⁷ https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_432864/lang--fr/index.htm

développement forts, durables et inclusifs ».¹⁸ Conformément à cette vision, une « transition juste pour tous » vers une économie écologiquement durable doit être bien gérée et contribuer aux objectifs d'un travail décent pour tous, de l'inclusion sociale et de l'éradication de la pauvreté¹⁹.

Le concept de transition juste a une longue histoire, mais il a pris une importance particulière au cours des dernières décennies dans le débat mondial sur le lien entre les trois piliers du développement durable – la société, l'environnement et l'économie. La transition juste fournit donc le soutien et le lien entre les différents objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, évoqués précédemment. D'une époque antérieure où le mouvement syndical était de plus en plus préoccupé par le fait que les négociations internationales sur le climat, comme celle de Copenhague en 2009, n'abordaient pas les impacts sociaux et sur l'emploi de la politique climatique, la transition juste est désormais incluse dans l'ensemble des processus et accords de l'ONU, y compris l'Accord historique de Paris adopté en décembre 2015.²⁰

En effet, l'une des premières études complètes sur l'émergence d'une « économie verte » et son impact sur le monde du travail a été le rapport Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone, publié conjointement en 2008 par l'OIT, le PNUE, la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE)²¹. Il s'agissait de la première étude complète de l'impact du changement climatique et des efforts d'atténuation connexes sur le monde du travail, publiée avant le sommet de Copenhague. Elle a été publiée avant le sommet de Copenhague. Elle contient notamment un chapitre important consacré à une « transition juste et équitable », qui aborde les dimensions humaines et sociales de la transition vers une économie durable à faibles émissions de carbone.

L'OIT continue de progresser dans ses travaux en s'attachant à assurer une transition juste vers le développement durable en tant que question centrale de première importance pour tous les domaines d'activité de l'OIT, en s'alignant pleinement sur le Programme pour un travail décent

CSI: Un nouveau contrat social: Cinq revendications des travailleurs en faveur de la reprise et de la résilience

1. La création d'emplois respectueux du climat, garantissant une transition juste. Une transformation industrielle créatrice d'emplois pour assurer zéro émission nette de carbone, ainsi que des emplois dans les secteurs de la santé, de l'éducation et d'autres services publics de qualité.
2. Des droits pour tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur régime d'emploi, afin de tenir la promesse faite dans la Déclaration du centenaire de l'OIT, notamment un socle de protection du travail garantissant les droits, la limite à la durée du travail, les salaires minimums vitaux et une santé et sécurité au travail.
3. Une protection sociale universelle, notamment la création d'un Fonds mondial pour la protection sociale pour les pays les moins riches.
4. L'égalité. L'élimination de toutes les formes de discrimination, fondée sur la race ou le genre, afin de veiller à ce que tous les citoyens puissent partager la prospérité et que la terrible concentration des richesses entre les mains de quelques-uns aux dépens de la majorité soit inversée.
5. L'inclusion. Lutter contre le pouvoir croissant des monopoles et des oligarques, en veillant à ce que les pays en développement puissent réellement développer leur économie et garantir des systèmes fiscaux assurant les revenus indispensables pour que les gouvernements puissent répondre aux besoins de la population et de la planète. Une approche inclusive pour lutter contre la pandémie de Covid-19 est fondamentale, tant en termes de soutien économique que d'accès universel aux tests, au traitement et aux vaccins.

¹⁸ Ibid

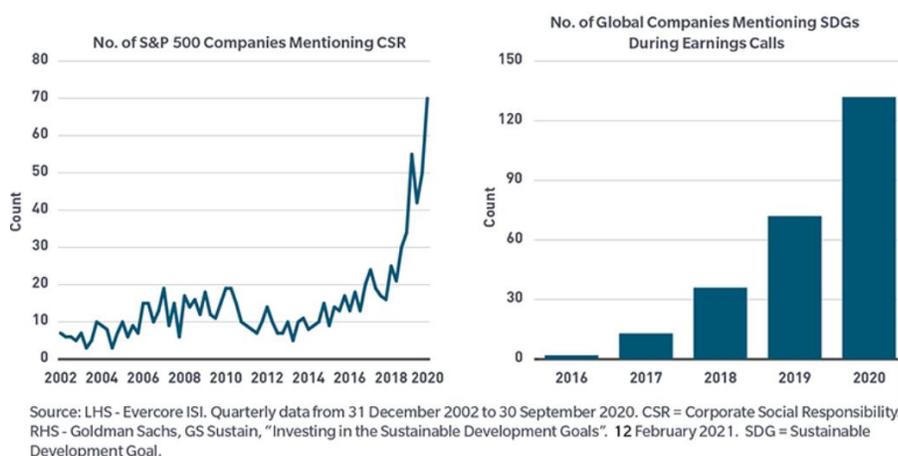
¹⁹ Ibid, at page 4

²⁰ https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/cif_enc/files/knowledge-documents/justtransition_final.pdf

²¹ Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World, UNEP/ILO/IOE/ITUC, September 2008

Exhibit 1: A Different Normal

Growing ESG pressures are driving behavioral changes



dans la lutte contre le changement climatique. En effet, plus récemment, l'OIT a reconnu qu'elle ne pouvait poursuivre efficacement son mandat de justice sociale que si elle intégrait le développement durable dans le Programme pour un travail décent²².

Le travail de l'OIT a été stimulé en partie par d'autres centrales syndicales internationales et partenaires sociaux, comme la Confédération syndicale internationale (CSI)²³ qui a créé un Centre pour une transition juste en 2016. En 2020, la CSI a également entrepris un travail important pour réconcilier l'ensemble de la communauté financière en faveur d'une action commune pour le climat et les objectifs de développement durable des Nations unies en accueillant le Sommet « Finance en commun ».²⁴ Lors du Forum économique mondial suivant (FEM en 2021), Sharan Burrow, en tant que secrétaire générale de la CSI, a présenté cinq demandes clés pour construire la reprise et la résilience, en plaçant les personnes et l'environnement au centre du nouveau contrat social.

Les preuves sont claires : les investisseurs et les entreprises l'ont remarqué. On observe une augmentation spectaculaire, d'une année sur l'autre, du nombre de sociétés du S&P 500 faisant référence à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou du nombre de compagnies mondiales faisant référence à l'un des 17 ODD des Nations unies lors des appels trimestriels sur les résultats en 2020, par exemple.²⁵ Dans le graphique ci-dessous, les mêmes auteurs illustrent l'intérêt croissant des investisseurs pour l'ESG, mesuré par la divulgation d'informations par les entreprises, comme faisant partie de la reconnaissance croissante par la direction des entreprises de la nécessité de pratiques commerciales plus durables, si ce n'est simplement l'apparence de celles-ci.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a également développé le cadre de la transition juste²⁶, avec la publication du document technique de la CCNUCC intitulé « Pour une transition juste de la main-d'œuvre et la création d'emplois décents et de qualité ». Le document a fourni un examen des travaux sur la transition juste menant à l'Accord de Paris de 2015 et a spécifiquement proposé des principes à inclure dans les lignes

²² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_554315.pdf

²³ https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/call_for_dialogue_en.pdf

²⁴ <https://financeincommon.org/>

²⁵ <https://www.mfs.com/en-ca/institutions-and-consultants/insights/capital-markets/sustainability-isnt-free.html>

²⁶ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Just%20transition.pdf>

directrices pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Le document fournit également une analyse historique approfondie de la transition juste, y compris le développement du concept parmi les organes de l'ONU, de l'OIT ainsi que d'autres rapports importants, des déclarations conjointes et des symposiums d'organisations environnementales pertinentes telles que le FMN, Oxfam ou Green Peace.

Plus récemment, l'Institut canadien pour les choix climatiques, dans son rapport de février 2021 intitulé Vers un Canada carboneutre : Pour une transition prospère et équitable, l'Institut canadien pour les choix climatiques a clarifié les défis climatiques et les choix politiques transformateurs qui attendent le Canada en recommandant ce qui suit:

« Les gouvernements doivent veiller à ce que le chemin vers la carboneutralité soit équitable et inclusif, en fournissant un soutien ciblé afin que la transition n'impose pas de coûts disproportionnés ou n'exacerbe pas les obstacles existants pour les différentes régions, secteurs, travailleurs, communautés et groupes de revenus. »²⁷

Nous avons discuté précédemment de l'incorporation du principe d'une transition juste en tant que composante intégrale du texte de l'Accord de Paris. Plus récemment, l'initiative **Net Zero Asset Managers**, un groupe de premier plan de gestionnaires d'actifs mondiaux qui se sont publiquement engagés à atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5°C, a approuvé la transition juste.

La Net-Zero Asset Owner Alliance, lancée en septembre 2019 lors du Sommet d'action climatique du Secrétaire général des Nations unies, a été convoquée par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (IF PNUE) et les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et soutenue par le FMN et Global Optimism. L'initiative comprend plus de 70 propriétaires d'actifs signataires initiaux, représentant plus de 32 000 milliards de dollars d'actifs, soit plus d'un tiers des actifs du secteur de la gestion d'actifs²⁸ ont exprimé leur engagement et reconnaissent que:

« Il est urgent d'accélérer la transition vers des émissions nettes nulles au niveau mondial et les gestionnaires d'actifs doivent jouer leur rôle pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris et assurer une transition juste. »

En particulier, l'Alliance a demandé à l'Association internationale de l'énergie (AIE) d'intégrer des actions portant sur les risques d'immobilisation des infrastructures et des réserves à forte teneur en carbone, ainsi que sur les implications pour l'exploitation du pétrole et du gaz, notamment la nécessité d'une réduction progressive de la production et de l'utilisation, parallèlement à des actions visant à soutenir une transition juste²⁹.

Unifor est largement favorable au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, ainsi qu'aux mesures provinciales connexes de soutien à la tarification des émissions de carbone. Unifor croit également que la politique climatique du Canada nécessite un engagement explicite envers une « transition juste ». Pour notre syndicat,

²⁷ https://climatechoices.ca/wp-content/uploads/2021/02/Vers-un-Canada-carboneutre_FINAL.pdf

²⁸ <https://www.top1000funds.com/2021/04/managers-impact-reaches-tipping-point/>

²⁹ <https://www.unepfi.org/news/industries/investment/net-zero-asset-owner-alliance-statement-on-the-need-for-a-fully-developed-iea-1-5c-scenario/>

le concept de transition juste comprend de multiples leviers politiques, notamment des politiques macroéconomiques, industrielles, sectorielles et du marché du travail, tant dans le secteur privé que public. Ces leviers doivent fonctionner ensemble pour promouvoir la durabilité économique, afin que les besoins de la génération actuelle ne l'emportent pas sur ceux des générations futures. Ces leviers incluent la décarbonisation, tout en maximisant l'acquisition de compétences vertes, la création de bons emplois et la réduction de la pauvreté.³⁰

Les membres d'Unifor sont employés dans de nombreuses activités qui stimulent la croissance économique de notre pays, comme l'extraction des ressources naturelles, les activités industrielles et manufacturières, et le transport de marchandises ou de passagers qui produisent des émissions. Les secteurs du transport et de l'industrie représentaient respectivement environ 23 et 37 % des émissions du Canada en 2014³¹, la majorité des émissions du secteur industriel provenant du secteur pétrolier et gazier.

Pour réduire les émissions de carbone, y compris l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, des mesures significatives devront être prises dans toutes les régions et tous les secteurs de l'économie. En parallèle, les investissements dans des solutions technologiques propres faciliteront la croissance économique, la création d'emplois à long terme, ainsi que la responsabilité et la durabilité environnementales. Une transition juste est donc un élément essentiel pour équilibrer les impacts économiques et sociaux autrement différentiels et pour permettre une telle action de lutte contre le changement climatique en reconnaissant et en prenant en compte les impacts et les avantages économiques, environnementaux et sociaux variés.

La feuille de route d'Unifor pour une relance économique équitable, inclusive et résiliente, notre programme, « Rebâtir en mieux »³², demandait au gouvernement du Canada de prendre l'initiative en matière d'emplois verts et de décarbonisation par le biais d'un investissement massif et historique dans les technologies propres, les infrastructures vertes et la création d'emplois associés. Dans le cadre de cette transition verte, nous avons demandé le financement de technologies sans émissions, la construction et la rénovation de logements abordables afin de réduire l'impact environnemental, l'investissement dans l'innovation propre dans le secteur de l'automobile et d'autres secteurs, et la création d'un fonds de transition juste et ciblé.

Le programme Rebâtir en mieux a reconnu que nous devons faire plus que simplement revenir à ce qui était – il demeure impératif que le Canada remanie ses programmes fiscaux et économiques, son infrastructure sociale et ses services publics pour bâtir une économie inclusive, plus équitable et plus résiliente. Dans le contexte des demandes urgentes pour répondre à la pandémie, nous avons reconnu que l'inégalité des revenus, un filet de sécurité sociale inadéquat et les changements climatiques demeurent des crises critiques. Ces crises doivent être abordées par un nouveau contrat social, ainsi que par un accord sur l'action

³⁰https://www.unifor.org/sites/default/files/documents/document/unifor_justtransition_backgrounder_fr_web.pdf

³¹ <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien/plan-changement-climatique.html>

³² <https://rebatirenmoins.unifor.org>

climatique, et sont essentielles pour mettre l'économie sur une voie durable bénéficiant à tous, comme le demandent les Nations unies.³³

Cette conception d'un nouveau contrat social au cœur d'une transition juste a été invoquée dans Climate + the Just Transition : The Business Case for Action 2018 par l'organisation à but non lucratif Business for Social Responsibility (BSR).³⁴ Leur rapport 2018 cherchait à unifier le discours des praticiens à travers les trois volets de la transition juste : la réduction des émissions, la résilience aux risques climatiques et la création d'un travail décent.

Le rapport du BSR a situé la montée en puissance de la « transition juste » dans l'agenda décisionnel sociopolitique plus large, lorsque les éléments de base ont été posés en 2015, notamment dans l'accord historique de Paris sur le changement climatique. L'Accord de Paris demandait instamment de tenir compte d'une transition juste de la main-d'œuvre et de la création d'emplois décents et de qualité, et a rejoint simultanément les directives de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, en mettant l'accent sur le Programme du travail décent, composé du dialogue social, de la protection sociale, des droits au travail et de l'emploi.

En outre, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, adoptés en 2015, représentent collectivement le programme mondial de la transition juste. Ensemble, ces cadres mondiaux comprennent les économies du carbone, résilientes au climat et inclusives. Le rapport de BSR³⁵, financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), une société d'État du gouvernement du Canada, a cherché à approfondir la compréhension du secteur privé sur la façon d'aborder la dimension sociale du changement climatique.

Ce point essentiel, à savoir que la transition doit profiter à tout le monde et qu'elle est essentielle à l'acceptation populaire des défis qui attendent les Canadiens pour atteindre nos objectifs climatiques en adoptant une orientation ESG plus large, a également été repris par les professeurs Sarra et Williams dans leur participation au Groupe d'experts:

À cet égard, le Canada doit élaborer des stratégies opportunes et proactives pour relever les défis liés au climat et concevoir une stratégie pour l'avenir. Cependant, il est nécessaire de regarder au-delà du risque financier lié au climat et de prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent présenter des risques et des opportunités importants dans la transition vers une économie canadienne durable. **La transition doit profiter à tous et ne pas avoir un impact disproportionné sur les Canadiens économiquement vulnérables ou sur les communautés fortement dépendantes d'une activité économique à forte intensité de carbone.**³⁶

Responsabilités fiduciaires et investissements dans le domaine du changement climatique

Nous sommes d'accord avec la description suivante de l'obligation fiduciaire au 21^{ème} siècle

³³ <https://www.un.org/press/fr/2020/dbf201124.doc.htm> intitulé: Un nouveau contrat social et un accord sur l'action climatique sont essentiels pour placer l'économie mondiale sur une voie durable et profitable à tous, déclare le secrétaire général à la table ronde des économistes, 24 novembre 2020.

³⁴ https://www.bsr.org/reports/BSR_Climate_Nexus_Just_Transition.pdf

³⁵ Wei, David. 2018. « Climate and the Just Transition: The Business Case for Action. » Rapport. BSR, San Francisco

³⁶ https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1480&context=fac_pubs

proposée par les Principes pour l'investissement responsable (PIR) et l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEPFI):

Les investisseurs qui n'intègrent pas les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) manquent à leurs obligations fiduciaires et risquent de plus en plus de faire l'objet de poursuites judiciaires.

Cette conception plus large et plus récente de l'obligation fiduciaire est fondée sur les trois raisons principales suivantes pour lesquelles les obligations fiduciaires de loyauté et de prudence exigent l'intégration des questions ESG : i) l'intégration des questions ESG est une norme d'investissement; ii) les questions ESG sont financièrement importantes, et iii) les cadres politiques et réglementaires évoluent pour exiger l'intégration des questions ESG.³⁷

Depuis 2014, les PRI, l'UNEP FI et d'autres partenaires des Nations unies s'efforcent de clarifier les devoirs fiduciaires, ayant reconnu que la fausse représentation antérieure des devoirs fiduciaires était le principal obstacle à l'incorporation des questions ESG. La publication en septembre 2015 de La responsabilité fiduciaire au 21^{ème} siècle, en collaboration avec le Pacte mondial des Nations unies, a mis cette question à plat, en concluant que « *le fait de ne pas prendre en compte tous les facteurs de valeur de l'investissement à long terme, y compris les questions ESG, constitue un manquement au devoir fiduciaire* ».

Nous sommes d'accord et pensons que les investisseurs institutionnels et les propriétaires d'actifs ont un rôle clair à jouer pour relier leurs obligations fiduciaires et leur action sur le changement climatique à des voies de développement inclusives et durables. Ce rôle s'appuie sur l'engagement pris dans l'Accord de Paris sur le changement climatique de soutenir une transition juste. Bien que nous défendions les facteurs ESG et les considérations de développement durable, nous reconnaissons que le changement climatique est souvent, et de loin, la priorité numéro un en matière de développement durable lorsque les investisseurs sont interrogés³⁸, comme l'a récemment démontré le sondage Top1000funds de mars 2021, dans lequel 79 % des investisseurs déclarent que le climat est leur priorité ESG numéro un pour l'année. De plus en plus, les propriétaires d'actifs interrogés déclarent intégrer des considérations ESG dans leurs décisions d'investissement afin de les aligner sur les valeurs de leur organisation, d'atténuer les risques, de refléter les intérêts des parties prenantes et de remplir leur obligation fiduciaire.³⁹

En partenariat avec les PRI et la Confédération syndicale internationale (CSI), les auteurs de la publication intitulée *Changement climatique et transition juste : Guide pour orienter l'action des investisseurs*, décrivent cinq motivations clés pour l'action des investisseurs qui alignent les devoirs et intérêts fiduciaires fondamentaux avec l'équation simple : **action climatique + inclusion sociale = transition juste**.⁴⁰ Leur travail illustre le fait que la contribution à la transition juste est un moyen crucial pour les investisseurs d'avoir un impact social et environnemental positif dans la réponse au changement climatique.

³⁷ <https://www.unpri.org/download?ac=5648>

³⁸ <https://www.top1000funds.com/2021/03/polling-story/>

³⁹ <https://www.pionline.com/esg/asset-managers-increasingly-evaluated-through-esg-lens-cerulli>

⁴⁰ <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2018/12/FRENCH-changement-climatique-et-transition-juste.pdf>

Les cinq motivations stratégiques sur lesquelles ils s'appuient pour justifier l'action des investisseurs sont les suivantes:

1. Élargir la compréhension des risques systémiques liés au changement climatique, en tenant compte de questions telles que l'exclusion sociale et l'accroissement des inégalités.
2. Renforcer l'obligation fiduciaire en saisissant mieux les facteurs environnementaux et sociaux interdépendants de la performance à long terme et en tenant mieux compte des intérêts des bénéficiaires dans les secteurs et les régions touchés par la transition.
3. Reconnaître les facteurs de valeur matériels en termes de pratiques d'entreprise sur le lieu de travail et de licence sociale d'exploitation plus large : la performance des entreprises sera de plus en plus conditionnée par la transition juste.
4. Découvrir les opportunités d'investissement qui combinent les objectifs climatiques et sociaux tels que la croissance inclusive, identifiés à travers le prisme de la transition juste.
5. Contribuer aux objectifs sociétaux, y compris les responsabilités existantes en matière de respect des droits de la personne et des normes de travail internationales, ainsi que les nouveaux moyens de réaliser les objectifs de développement durable.⁴¹

Selon le rapport, la prise en compte de la transition juste fournit un « tissu conjonctif » qui rassemble les différents ODD, plus particulièrement les objectifs sur le changement climatique (ODD 13) et le travail décent (ODD 8), montrant comment les autres ODD soutiennent ce processus. Alors que les médias⁴² suggèrent qu'une transition verte pourrait déplacer la majorité des travailleurs de l'énergie au Canada d'ici 2050, et que jusqu'à 450 000 des 600 000 emplois directs et indirects actuels dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada pourraient être victimes de la baisse de la demande de combustibles fossiles dans le cadre de la transition vers la carboneutralité, il est absolument essentiel que nous travaillions à une transition juste et durable.

Un exemple illustratif est fourni par la directive européenne sur les institutions de retraite professionnelle (IORP II) qui exige des régimes de retraite qu'ils reconnaissent leur devoir de diligence envers les participants et les bénéficiaires, qu'ils les informent de leurs politiques et activités de diligence raisonnable en matière d'ESG et qu'ils cherchent à obtenir leurs préférences en matière d'ESG comme point de référence pertinent pour les mesures visant à renforcer la divulgation et la participation des membres⁴³. Nous soutenons que tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale devraient être tenus de s'engager directement à la fois avec leur conseil d'administration et/ou leur comité consultatif et, surtout, avec les participants et les bénéficiaires du régime. L'objectif serait de favoriser un dialogue continu sur les réponses au changement climatique dans le contexte du développement durable et d'une transition juste, dans le cadre de l'élaboration d'une approche consensuelle générale pour faire face aux risques liés au climat.

Nous sommes également favorables à ce que le BSIF et d'autres organismes de réglementation provinciaux collaborent avec le milieu des régimes de retraite à l'élaboration de critères, de repères et de notes non exclusifs pour aider les administrateurs de régimes et les gestionnaires

⁴¹ Ibid

⁴² <https://www.theglobeandmail.com/business/article-green-transition-could-displace-majority-of-energy-workers/>

⁴³ <https://www.responsible-investor.com/articles/what-is-the-role-for-pension-schemes-in-eu-sustainable-finance-regulation>

d'actifs à discerner le véritable développement durable et l'investissement responsable et à éviter de simplement « écologiser » le processus d'investissement.

Nous recommandons également que le BSIF adhère pleinement à l'appel à l'action⁴⁴ lancé par le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) en 2019:

- intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la micro-supervision,
- intégrer les facteurs de développement durable dans la gestion de ses propres portefeuilles,
- combler les lacunes en matière de données,
- renforcer la sensibilisation et les capacités intellectuelles et encourager l'assistance technique et le partage des connaissances,
- parvenir à une divulgation solide et cohérente au niveau international des informations relatives au climat et à l'environnement,
- soutenir l'élaboration en cours d'une taxonomie des activités économiques.

Un élément essentiel de ce renforcement des capacités est l'engagement et le soutien du BSIF à l'égard de l'élaboration d'un consensus canadien sur une taxonomie de la finance durable.⁴⁵ Une telle taxonomie nationale de transition serait un instrument de classification pour aider les propriétaires et les gestionnaires d'investissements à déterminer quelles activités se qualifient comme contribuant aux résultats ESG ou durables en développant un langage universel parmi les compagnies et les investisseurs, aligné sur des taxonomies mondiales comparables. L'accent mis sur une taxonomie de transition ouvre la voie à des opportunités d'investissement à faible teneur en carbone et aide les industries « brunes » existantes à lever les capitaux nécessaires pour financer leur transition vers un modèle économique sans carbone.

Le BSIF, de concert avec d'autres organismes de réglementation du marché, doit également se concentrer sur la prévention de « l'écoblanchiment », une stratégie cynique des entreprises visant à persuader les gouvernements et les organismes de réglementation de permettre aux entreprises de s'autodiscipliner au moyen de codes de conduite volontaires, de partenariats gagnant-gagnant et de modèles d'apprentissage des pratiques exemplaires, plutôt que par des lois et des règlements contraignants. Nous applaudissons Tariq Fancy, ancien directeur de l'investissement durable chez BlackRock Inc, le plus grand gestionnaire d'actifs au monde, qui supervise 8,7 trillions de dollars, qui a récemment fustigé publiquement la duplicité de l'industrie:

« En vérité, l'investissement durable ne se résume guère plus qu'à un battage marketing, à des opérations de relations publiques et à des promesses fallacieuses de la part de la communauté des investisseurs. Les fonds communs de placement existants sont cyniquement rebaptisés « verts », sans changement perceptible du fonds lui-même ou de ses stratégies sous-jacentes, simplement pour sauver les apparences et à des fins de marketing. »⁴⁶

⁴⁴ A Call for Action, Climate change as a source of financial risk, Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS), avril 2019

⁴⁵ A Canadian Transition Pathway, An Urgently Needed Toolset to Finance Canada's Pathway to a Low-Carbon Economy Pathway, Global Risk Institute in Financial Services, novembre 2020

⁴⁶ <https://www.bloombergquint.com/gadfly/former-blackrock-executive-tariq-fancy-blows-the-greenwashing-whistle>

Cette question rejoint des préoccupations antérieures concernant l'élaboration de lignes directrices en matière de marketing environnemental, ainsi qu'une réglementation plus stricte et des normes efficaces pour garantir la « vérité dans la publicité », afin de réduire les informations trompeuses, voire fausses, que les fabricants de produits et les détaillants affirment que leurs produits ou services sont « écologiques » ou respectueux de l'environnement.

La Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a récemment confirmé les demandes de BlackRock et d'Amazon de bloquer les résolutions d'actionnaires demandant des détails sur le respect des engagements élevés de la déclaration de la Business Roundtable (BRT) sur le but d'une société, que leurs PDG ont signée en 2019. Les partisans de la résolution ont suggéré que la SEC avait « confondu intention et action » dans sa décision sur le plus grand gestionnaire d'actifs au monde.

Selon nous, BlackRock a exprimé son intention de mettre en œuvre le capitalisme des parties prenantes et a procédé à quelques ajustements, mais n'a pas encore présenté de plan cohérent aux actionnaires ou n'en a pas encore mis en œuvre de manière substantielle.⁴⁷

La SEC a également fait savoir récemment que les investisseurs risquent d'être trompés par des gestionnaires d'investissement qui prétendent investir selon les principes ESG mais ne les respectent pas. La SEC a publié une alerte aux risques intitulée « The Division of Examinations' Review of ESG Investing », basée sur les conclusions publiées par sa Division of Examinations⁴⁸ plus tôt cette année, et a annoncé qu'elle mettrait davantage l'accent sur les risques liés au climat et les allégations ESG dans le cadre de ses priorités actualisées pour 2021.

Plusieurs années auparavant, le Bureau de la concurrence du Canada, en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation (ACN), a plaidé en faveur de normes obligatoires dans son document Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires, visant à garantir que le marketing vert n'induit pas en erreur:

La valeur des déclarations environnementales repose sur l'assurance que les renseignements fournis sont crédibles, objectifs et faciles à reconnaître et à comprendre par les consommateurs. Les normes jouent un rôle important pour apporter cette assurance. La normalisation des déclarations environnementales profite aux consommateurs, à l'industrie et aux publicitaires en établissant des règles de jeu équitables et en uniformisant la terminologie et l'application.⁴⁹

Ce n'est pas moins le cas des produits et services d'investissement financier qui font l'objet d'une promotion croissante auprès des investisseurs institutionnels et individuels.

Une récente analyse d'intelligence artificielle (IA) de la divulgation volontaire des risques climatiques par les entreprises (basée en grande partie sur les recommandations de divulgation du GIFCC) a abouti à une conclusion qui donne à réfléchir : le soutien des entreprises au GIFCC n'était, pour la plupart, qu'une simple déclaration de principe ou un « discours bon marché ». En effet, les entreprises ont sélectionné et communiqué principalement des informations non

⁴⁷ <https://www.responsible-investor.com/articles/blackrock-and-amazon-get-green-light-to-block-corporate-purpose-proposals>

⁴⁸ <https://www.responsible-investor.com/articles/sec-flags-potentially-misleading-claims-by-esg-fund-managers>

⁴⁹ [https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/vwapj/guide-for-industry-and-advertisers-fr.pdf/\\$FILE/guide-for-industry-and-advertisers-fr.pdf](https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/vwapj/guide-for-industry-and-advertisers-fr.pdf/$FILE/guide-for-industry-and-advertisers-fr.pdf)

significatives sur les risques climatiques – leur analyse conclut que la seule façon de sortir de ce dilemme est de transformer les rapports volontaires en divulgations réglementaires obligatoires⁵⁰.

En l'absence de normes obligatoires et de lignes directrices prescrites en matière de contenu, y compris l'exigence d'un rapport d'action, et non de simples déclarations d'ambition, d'intention ou de signaux de vertu aux investisseurs, nous ne ferons que peu de progrès réels. Nous avons besoin d'un processus rigoureux de certification par une tierce partie alors que les gestionnaires d'investissement et les entreprises disposent d'une marge de manœuvre importante pour fournir de simples déclarations d'intention sur papier glacé, définir leurs propres termes et s'identifier comme des fonds responsables, laissant aux investisseurs le soin de parcourir des centaines de pages de documents pour savoir si le fonds a réellement développé, et encore moins mis en œuvre, un plan pour traiter le changement climatique ou les contenus ESG.⁵¹

La plus grande initiative d'engagement des investisseurs dans la lutte contre le changement climatique – Climate Action 100+ – a publié son tout premier outil, le Benchmark, en mars 2021, évaluant l'ambition et l'action des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde et d'autres entreprises ayant une opportunité significative de mener à bien la transition vers la carboneutralité. Le Climate Action 100+ Net-Zero Company Benchmark offre les premières évaluations détaillées et comparatives des performances individuelles des entreprises cibles par rapport aux trois objectifs d'engagement de haut niveau de l'initiative : réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la gouvernance et renforcer les informations financières liées au climat.⁵²

Aucune de ces entreprises qui ont fait part de leurs ambitions « net zéro » n'a fourni de véritable stratégie pour y parvenir. Une autre étude récente sur l'écoblanchiment parmi les sociétés de gestion de fonds spéculatifs qui ont adhéré aux PRI⁵³ a révélé que la sous-performance observée des fonds spéculatifs signataires peut être attribuée aux signataires qui se contentent d'écoblanchir, les fonds spéculatifs qui écoblanchissent affichant des performances inférieures à celles des fonds véritablement verts et non verts.

Le rapport final du Forum de la finance durable (SFF) de Nouvelle-Zélande, « Roadmap for Action », a également appelé, parmi ses nombreuses recommandations, à l'inclusion explicite des considérations environnementales et sociales dans le concept d'obligation fiduciaire, à l'introduction d'un code de bonne gestion et à une action réglementaire renforcée pour se prémunir contre l'écoblanchiment.⁵⁴ En fin de compte, il n'est guère surprenant que les éléments de divulgation, d'obligation fiduciaire et d'intendance résonnent tout au long de ce

⁵⁰ Bingler, Julia Anna et Kraus, Mathias et Leippold, Markus, Cheap Talk et Cherry-Picking: What Climate Bert has to say on Corporate Climate Risk Disclosures (2 mars 2021). Disponible à : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3796152>

⁵¹ <https://financialpost.com/investing/ria-considering-certification-process-for-responsible-investing-funds-in-canada-to-combat-greenwashing>

⁵² <https://www.climateaction100.org/news/climate-action-100-issues-its-first-ever-net-zero-company-benchmark-of-the-worlds-largest-corporate-emitters/>

⁵³ <https://corp.gov.law.harvard.edu/2020/11/17/greenwashing/>

⁵⁴ <https://www.responsible-investor.com/articles/new-zealand-s-sustainable-finance-taskforce-calls-for-fiduciary-duty-changes-stewardship-code-and-green-standards-to-tackle-greenwashing>

rapport. Le rapport s'aligne sur de nombreux forums récents sur la finance durable organisés au Canada (2019), dans l'Union européenne (2018), au Royaume-Uni (2018) et en Australie (2020).

Le rapport final du Groupe d'experts canadien sur la finance durable a également recommandé une meilleure définition des produits d'investissement et des normes d'accréditation solides. Le Groupe d'experts a notamment reconnu l'existence d'une perception « ancienne » selon laquelle les facteurs ESG, tels que le changement climatique, n'étaient pas financiers et ne relevaient donc pas des obligations fiduciaires, ou s'y opposaient.⁵⁵ En conséquence, de récents jugements juridiques marquants et une prolifération d'études et de déclarations publiques déboulonnant cette croyance « héritée » ont amené le Groupe d'experts à conclure:

De ce point de vue, le Gouvernement du Canada a l'occasion et le devoir de préciser que l'obligation fiduciaire telle qu'elle existe n'exclut pas la prise en compte des facteurs pertinents liés aux changements climatiques [ou d'autres facteurs ESG importants, qui n'entraient pas dans le champ de compétence du Groupe]. En fait, les principes de durabilité en constante évolution et les meilleures pratiques internationales exigent de plus en plus de telles considérations.⁵⁶

En particulier, et compte tenu de la prise en compte par le Groupe d'experts des opinions exprimées par Sarra et Williams, Time to Act, Fiduciary Duty and Sustainable Finance – Clarifying the Legal Concept (2019) dans leur examen de l'obligation fiduciaire dans le contexte des régimes de retraite, nous encourageons le BSIF à prendre note de ce qui suit:

Nous recommandons également de modifier la Loi sur les normes des prestations de pension du Canada afin d'ajouter l'obligation de tenir compte des facteurs ESG lors de l'investissement de l'actif d'une caisse de retraite de la manière dont une personne raisonnable et prudente le ferait. L'administrateur de la caisse de retraite devrait fournir de l'information sur les facteurs ESG aux participants, aux anciens participants, aux survivants ou aux anciens conjoints pour qu'ils en tiennent compte. Le Règlement sur les normes des prestations de pension devrait être modifié pour exiger que l'énoncé des politiques et procédures de placement contienne des renseignements sur la façon dont les facteurs ESG sont intégrés.⁵⁷

Nous continuons à demander au gouvernement fédéral de répondre spécifiquement à la recommandation 6.1 du rapport du Groupe d'experts, qui demande de publier « une déclaration publique du ministre des Finances précisant que la prise en compte des facteurs climatiques relève clairement du mandat de fiduciaire », bien que la prise en compte des facteurs ESG ne fasse pas partie des attributions du Groupe d'experts.

Résumé

En conclusion, nous exhortons le BSIF à élargir la caractérisation des risques liés au climat vers un cadre des facteurs ESG explicite axé sur le développement durable et les principes de l'investissement responsable. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont complexes et, en fin de compte, systémiques et existentielles, et le « renforcement de la résilience » exige que l'on se concentre sur le développement durable et que l'on prête attention aux principes de la transition juste. Il s'ensuit que l'amélioration de la définition, de

⁵⁵ http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf

⁵⁶ Ibid

⁵⁷ https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1480&context=fac_pubs

l'identification et de la mesure des risques liés au climat et de l'impact de ces risques doit découler d'une prise en compte holistique plus large des facteurs ESG.

Dans ce même contexte, nous comprenons qu'un petit régime de retraite sous réglementation fédérale a moins de ressources à consacrer à l'intégration explicite des risques liés au climat dans son EPNP. Nous demandons instamment au BSIF de considérer l'approche du Groupe d'experts et d'exiger expressément la prise en compte active des facteurs de développement durable et des facteurs ESG dans tous les EPNP des régimes de retraite, tout en reconnaissant les contraintes raisonnables auxquelles sont soumis les petits régimes de retraite (qu'ils soient mesurés en fonction de l'actif ou du nombre de participants) pour s'engager immédiatement dans l'analyse de scénarios et la simulation de crise, particulièrement lorsque la gestion de l'actif est largement impartie.

CV:nmsepb343